GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à thuya (cèdre)	R (Th)
— — à pruche	R (Pu)
— — à mélèze	R (Me)
— — (plantation)	R p
Pessière	P (E)
— — à épinette noire et/ou thuya (thuya occupant plus de 75% de la portée du sol)	P (E)
— — à thuya (cèdre)	P (Th)
— — à pruche	P (Pu)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	P (Pb)
— — à pin rouge	P (Pr)
— — à pin gris	P (Pg)
— — à sapin et/ou épinette	P (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	P (S p)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	P (S p)
— — (plantation d'épinette noire)	P (S p)
— — (plantation d'épinette rouge)	P (S p)
Sapinière	S (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à pruche	S (Pu)
— — à mélèze	S (Me)
— — (plantation de sapin baumier)	S (S p)
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — — à pin rouge (à pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	Pb(Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (E)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb(Me)
— — — — avec pin gris	Pb(Pg)
— — — — avec pruche	Pb (Pu)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg(Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg(Me)
— — — avec pin rouge	Pg(Pr)
— — — avec pruche	Pg (Pu)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg p
— — — plantation de pin sylvestre	Pg p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (Me)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— — à pin rouge	C (Pr)
— — à pin gris	C (Pg)
— — à pruche	C (Pu)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	Th p
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pu (Pu)
— — à thuya (cèdre)	Pu (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu(Me)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu(Pb)
— — à pin rouge	Pu(Pr)
— — à pin gris	Pu(Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — (plantation)	Pu p
Mélèzin	Me
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me(Me)
— — à thuya (cèdre)	Me (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à pin blanc	Me(Pb)
— — à pin rouge	Me(Pr)
— — à pin gris	Me(Pg)
— — à pruche	Me (Pu)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me(L)
— — (plantation de mélèze japonais)	Me(J)
— — (plantation de mélèze laricin)	Me(L l)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus résineux mélangés avec pin gris	F(Pg)	F(Pg)(R)
— — — — avec pin blanc	F(Pb)	F(Pb)(R)
— — — — avec pin rouge	F(Pr)	F(Pr)(R)
— — — — avec résineux	F(R)	F(R) (R)
— — — — avec sapin	F(S)	F(S) (R)
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin ou rouge	BB(S)	BB(S)(R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB(E)	BB(E)(R)
— — — — avec pin blanc	BB(Pb)	BB(Pb)(R)
— — — — avec pin rouge	BB(Pr)	BB(Pr)(R)
— — — — avec résineux	BB(R)	BB(R)(R)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	BJ (R)	BJ (R)(R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F(Pb)	F(Pb)(R)
— — — — avec pin rouge	F(Pr)	F(Pr)(R)
Peuplements avec sapin	Pe(S)	Pe(S) (R)
— — — avec pin blanc	Pe(Pb)	Pe(Pb)(R)
— — — avec pin gris	Pe(Pg)	Pe(Pg)(R)
— — — avec pin rouge	Pe(Pr)	Pe(Pr)(R)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe(E)	Pe (E) (R)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R) (R)
Cédrières résineuses	C(R)	C (R) (R)
Pruchières résineuses	Pu(R)	Pu (R) (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F) (R)
— — — sur station humide	M (F h)	M (F h) (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F i
— — d'essences tolérantes	F t
— — d'essences humides	F h
— — (plantation)	F p
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peupleraies	Pe
Chênaies rouge	Ch
Érablières	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E r b
— — à bouleaux jaunes	E r j
— — à feuillus tolérants	E r t
— — à feuillus d'essences intolérantes	E r i
— — à feuillus d'essences tolérantes	E r t
Plantation d'érable à sucre	E r s p
— — de chêne rouge	Ch r p
— — de peuplier deltoïde	Pe d p
— — de peuplier hybride	Pe h p
— — de frêne d'amérique	Fr a p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	sc
Dénudé et semi-dénudé humide	dh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe par taille en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisse légère	cl
Coupe totale	ct
Épidémie légère	er
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 12-50 % ⊗ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ctot
Épidémie sévère	es
Pâturage	pa
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0–30 ans
30 "	10–50 "
50 "	30–70 "
70 "	50–90 "
90 "	70–110 "
120 "	90–140 "
	110 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70–30(ans)	30–70 (ans)
90–30 "	50–90 "
90–50 "	50–90 "
90–50 "	50–90 "
120–50 "	50–120 "
120–70 "	70–120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Plus de 6 dominance de tout. Indicants, uniquement des tiges ainsi 0 et 90 ans. Autres peuplements, uniquement des tiges entre 0 et 60 ans.

Vin (vieux inéquienne): Plus de 6 dominance de tout. Indicants, uniquement des hypsométries de 60 ans. Autres peuplements, uniquement des tiges qui plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ–HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	3m	7m	12m	17m	22m	27m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	exton
Moyenne	31 à 62 %	m
Forte	63 à 90 %	f
Extrême	91 et plus	e
Superficie entourée de pentes > 31%		*

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les Kardex publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : POULIN, THÉRIAULT INC. / SIGNATURE : [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 50 C1 C2 50 C1 — défoliation; classe de pente; classe d'âge; classe de hauteur; classe de densité; sous group. d'essences; groupement d'essences

R C5 c 60 D1 — classe de pente; classe d'âge; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

Carte forestière { Photographie aérienne : / Année de publication : / Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9
Unité de gestion 93
Unité d'aménagement 2
Unité de sondage 000
Mode de tenure ou de gestion 15
Bloc d'aménagement 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 34205*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4905*
Région écologique 9d

Municipalité régionale de comté M.R.C. 950 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 15/5/88
Déclinaison magnétique : 24° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22 N 10	22 N 9	22 O 12	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 N 7	22 N 8	22 O 5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 N 2	22 N 1	22 O 4	

22 N/8 S. E.